

cruelles au sujet de son mari. — Son père et sa mère, dans la crainte de la voir perdre ses biens et peut-être la vie, employèrent tous les moyens qu'ils purent, jusqu'à la priver de ses revenus, pour l'obliger à divorcer. — Malgré la distance d'âge qui séparait madame de Villeray de son mari, elle ne voulut pas plus accorder à la contrainte qu'aux prières un consentement qu'elle regardait comme une faiblesse et une immoralité. Loin de là, la proscription resserra pour ce cœur généreux les liens qui l'unissaient à l'émigré. — La vie de nos parents nous donne les premières et les plus fortes leçons. — Ce fut avec de tels souvenirs que Jacques-René de Villeray était entré dans la carrière maritime où plusieurs de ses parents s'étaient distingués, mais qu'aucun de son nom n'avait encore suivie. Madame de Villeray, qui l'y dirigea, espéra de son fils qu'il y donnerait aux siens un nouveau genre d'honneur. La vie active de celui-ci eût pleinement justifié les espérances de sa mère, si la mort ne l'eût pas frappé avant le temps.

Louis Rouer fut embarqué pour la première fois, comme aspirant de deuxième classe, l'an VIII.

Il prit d'abord part aux campagnes de la Méditerranée et de Saint-Domingue sous l'amiral Gantheaume, à la campagne de la Martinique, au combat du Finistère, où il commandait par suite de la maladie d'un officier. En l'an II, étant embarqué sur la frégate *la Cornélie* à Alexandrie, il accompagna au Caire, en qualité d'inter-